

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	17.02.2023	15h30	23.326	DDTE
Annule et remplace				

Auteur-e(-s) : Céline Barrelet

Titre : Protection des sols et stratégie nationale

Contenu :

Éditée en 2020, la Stratégie Sol Suisse conduit la protection de cette ressource rare et limitée à l'échelle nationale. Par ces questions, le Conseil d'État est invité à préciser la pratique cantonale :

- Quel est l'état de cartographie des sols du canton ?
- De quelle manière le Conseil d'État intègre-t-il la Stratégie Sol Suisse dans ses politiques agricole et d'aménagement du territoire ?
- Quelles sont les principales menaces sur les sols neuchâtelois (hors et en zone à bâtir) ?

Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Céline Barrelet

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Jasmine Herrera	Christine Ammann Tschopp	Barbara Blanc
Oskar Favre	Diane Skartsounis	Monique Erard
Marc Fatton	Cloé Dutoit	Richard Gigon
Marie-France Vaucher	Stéphanie Skartsounis	Émile Blant
Manon Roux	Marie-Emilienne Perret	Patrick Erard

Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 22 mars 2023

Le sol est une ressource essentielle à la vie. Les fonctions du sol sont nombreuses et jouent un rôle prépondérant dans la préservation de la biodiversité et le climat. Le sol est un thème transversal qui concerne de nombreuses politiques publiques, pas seulement l'aménagement du territoire et l'agriculture. La disponibilité des données sur les sols constitue une base essentielle pour les décisions subséquentes.

Quel est l'état de la cartographie des sols du canton ?

Le 18 octobre 2021, l'OFEV et l'OFAG ont mis en consultation auprès des cantons le « Concept d'une cartographie des sols à l'échelle de la Suisse ».

Dans ce cadre, le gouvernement a confirmé l'opportunité de disposer d'une cartographie des sols à l'échelle du pays, beaucoup de domaines dépendant de la connaissance de la qualité et des propriétés des sols. Tout un chacun est bien conscient que le sol n'est pas un simple support aux activités humaines et productives, mais bien une base de la vie. Pour en tenir compte de la manière la plus appropriée dans les différentes politiques publiques, il est nécessaire de disposer d'informations pédologiques suffisantes.

Il est important que la Confédération reste aux commandes, de manière à ce que le niveau auquel la cartographie sera établie soit homogène sur le territoire suisse. Le canton a également exprimé ses préoccupations quant à l'ampleur de la tâche sous l'angle des moyens et des ressources humaines à mobiliser. Selon nos informations, c'est le modèle *joint-venture* qui a été retenu, lequel impliquera une prise en charge des coûts à hauteur de 50%-50% par les cantons et la Confédération. La clé de répartition définitive n'est pas encore établie et le calendrier exact des travaux n'est pas encore connu (réalisation par étapes, canton après canton). La durée totale des travaux sur le plan national est estimée à 20 ans. La première phase, orchestrée par le Centre de compétences sur les sols

(CCSols / KOBO), consiste en la collecte des données existantes (travaux préparatoires). La gouvernance par le CCSols, confirmé dans ce rôle lors de l'adoption de la Stratégie Sol Suisse et du plan sectoriel SDA en mai 2020, est importante. Il n'est pas avéré que nous disposons, au niveau suisse, de suffisamment de pédologues pour effectuer les relevés de terrain. Un des enjeux de cette cartographie est la formation de spécialistes aptes à réaliser ces travaux, également en Suisse romande. Le canton a insisté pour que les cantons soient associés à ces travaux, de même que les milieux agricoles et forestiers.

L'estimation des coûts pour la cartographie des sols dans le canton de Neuchâtel se monte à 4,5 millions de francs, basée sur une SAU de quelque 31'400 hectares, respectivement à 9 millions de francs avec la forêt.

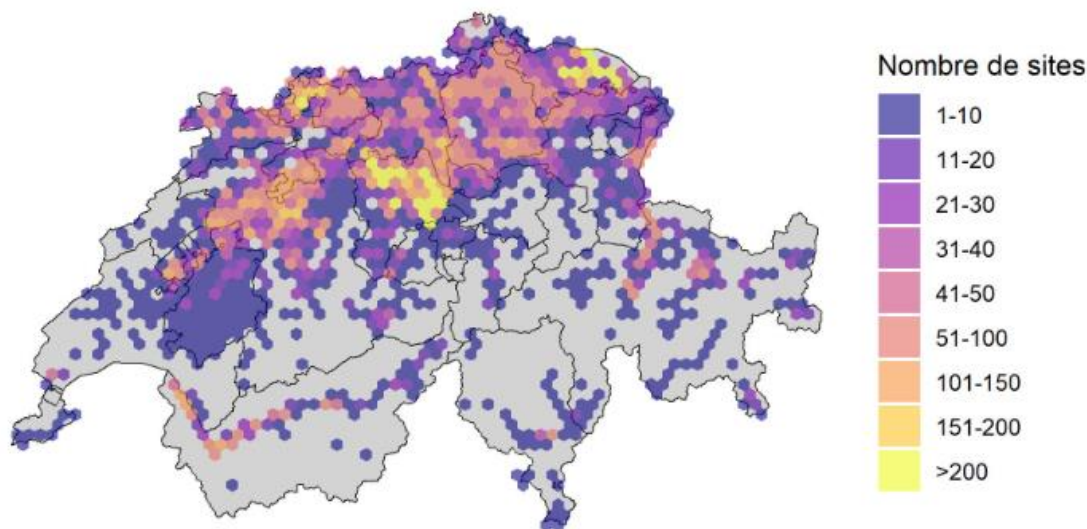
Le canton n'a pas encore procédé à des travaux de cartographie des sols de manière systématique et généralisée. Nous disposons néanmoins de données ponctuelles en lien avec des projets de construction particuliers, lors d'opérations archéologiques par exemple (cartographie détaillée selon cahiers FAL24+) ou de recherches de terrains de compensation de SDA. Les agriculteur-trice-s procèdent également à des analyses ponctuelles de sols dans le cadre des travaux d'amendement.

Le Centre de services NABODAT a publié une version actualisée du catalogue de cartographie des sols. Les contours des surfaces cartographiées par les pédologues y sont représentés graphiquement. Grâce au catalogue de données géoréférencées, les utilisateurs obtiennent une vue d'ensemble des zones dans lesquelles il existe des données surfaciques issues de cartographies des sols, ainsi que des indications sur leur qualité.

Le catalogue de la cartographie des sols en Suisse (état février 2022) montre que des cartes pédologiques de bonne qualité n'existent que pour 13% des surfaces agricoles de Suisse. Ce catalogue est complété de données ponctuelles sur des sites particuliers, ce qui permet d'augmenter la statistique de 6%. Le fichier des données pédologiques de Suisse contient à ce jour quelque 33'000 sites inventoriés, parmi lesquels un certain nombre dans le canton de Neuchâtel, comme le montre l'image ci-dessous. La densité des données est plus élevée en Suisse alémanique, raison pour laquelle la cartographie nationale des sols sera initiée dans ces cantons, sous forme de projets pilotes.

Fichier de données pédologiques de Suisse V6

Distribution spatiale des sites



Source : <https://nabodat.ch/index.php/fr/services/fichier-de-donnees-pedologiques>

De quelles manières le Conseil d'État intègre-t-il la Stratégie Sol Suisse dans ses politiques agricole et d'aménagement du territoire ?

La stratégie Sol Suisse, adoptée en 2020 en parallèle du Plan sectoriel SDA, sert de cadre de référence et d'aide à la décision pour les autorités fédérales et cantonales compétentes et propose des pistes pour relever les défis identifiés.

En premier lieu, il s'agit d'acquérir les données pédologiques nécessaires et de mieux coordonner les politiques et instruments existants. Selon la Confédération, l'élaboration de nouvelles prescriptions ne devrait être envisagée qu'en deuxième recours, après un examen complet de la législation.

La stratégie nationale retient six objectifs généraux afin de préserver à long terme les fonctions du sol :

1. réduction de la consommation de sol (zéro consommation nette à l'horizon 2050) ;
2. prise en considération des fonctions des sols dans l'aménagement du territoire ;

3. protection des sols contre les atteintes persistantes ;
4. restauration des sols dégradés ;
5. sensibilisation à la valeur et à la vulnérabilité du sol ;
6. renforcement de l'engagement international.

La stratégie retient également 8 objectifs sectoriels et 44 orientations stratégiques.

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, la politique d'urbanisation durable et les mesures de coordination urbanisation-transport déclinées dans le plan directeur cantonal s'inscrivent pleinement dans l'objectif de réduction de la consommation de sol. La révision des PAL y concourra très concrètement avec quelque 78 hectares qui retourneront à la zone agricole d'ici à 2030, dont 45 hectares de SDA.

La LAT et la LPN exigent déjà d'aménager des aires de verdure suffisantes dans le milieu bâti ou de veiller à une compensation écologique. Les cantons et les communes ont pour tâche de conserver des espaces verts ainsi que de les aménager et les entretenir dans le respect de la nature. Les synergies entre la conservation des fonctions du sol et le développement d'une urbanisation de qualité à l'intérieur du milieu peuvent être renforcées. La révision en cours des instruments communaux d'aménagement du territoire et les futures planifications de quartiers nous permettront de progresser.

Toutefois, tant que les informations pédologiques nécessaires ne sont pas disponibles, la question de la compensation des pertes de fonctions des sols par les nouvelles constructions, dans et hors de la zone à bâtir, est prématurée. Il n'est pas réaliste d'exiger de chaque propriétaire, avant tout projet de construction, un inventaire de la situation. Mais des précautions peuvent être prises de manière générale pour préserver le sol, tant en qualité qu'en quantité, en limitant notamment les surfaces imperméables. Il existe des normes sur la manière de gérer les terrassements et les mouvements de terre. Ce sont les communes qui sont aux manettes en ce qui concerne la planification d'affectation et la planification de détail ainsi que le volet nature en ville.

Dans le domaine de l'agriculture, la réduction d'usage des produits phytosanitaires (Plan d'actions cantonal) et la promotion des surfaces réservées à la biodiversité se sont renforcées au cours des dernières décennies. La gestion des surfaces d'assolement (SDA) est assurée de manière très stricte dans le canton, et les emprises pour les besoins de l'urbanisation sont systématiquement compensées, afin de respecter non seulement le contingent fixé par le Conseil fédéral, mais dans toute la mesure du possible également la marge de manœuvre dont nous disposons encore.

Finalement, nous rappelons ici que, via sa politique exigeante (guide SDA), le canton bénéficie aujourd'hui de quelque 7'200 hectares de SDA contre 6'700 hectares demandés par la Confédération.

Quelles sont les principales menaces sur les sols neuchâtelois (hors et en zone à bâtir) ?

Comme expliqué, la consommation du sol est maîtrisée par les outils de planification territoriale.

Le Plan climat traite un certain nombre de risques en lien avec la ressource sol, notamment les dangers naturels, les défis de l'érosion des terres et de subsidence.

Nous avons également quelques sites pollués qui figurent sur le CANEPO. À ce sujet, le canton est en train de finaliser la carte indicative des terrains susceptibles d'être réhabilités et revalorisés en SDA conformément au principe n°7 du plan sectoriel de la Confédération. Cette dernière prévoit de compenser les emprises de ses propres projets en améliorant les sols dégradés.

Finalement, la protection des sols tourbeux en vallée de La Brévine fait l'objet d'un projet du Syndicat d'améliorations foncières (SAF) régional.